

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement  
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville  
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement  
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement  
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

**ABSENCES :**

Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement  
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit G Gauthier, Directeur d'arrondissement  
Mme Nathalie Hadida, Secrétaire d'arrondissement  
Mme Chantal Gagnon, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10 - Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h .

---

**CA19 20 0361**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en inversant les points 10.04 et 10.03 et en ajoutant le point 10.14.1.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**CA19 20 0362****Félicitations à M. Kanevsky et à 5 agents du SPVM - sauvetage**

Attendu que le 11 mars 2019, le citoyen LaSallois Michael Kanevsky ainsi que les agents Sicotte, Éthier, Jean, Bertrand et La Salle du PDQ13 sont intervenus auprès d'un homme en état de détresse;

Attendu que le LaSallois Michael Kanevsky a fait preuve de calme et d'empathie pour venir en aide à un homme qui menaçait de s'enlever la vie;

Attendu que le citoyen Michael Kanevsky a gardé l'attention de l'homme et tenté de le dissuader de commettre l'irréparable, et ce, en attendant l'arrivée des policiers;

Attendu que les agents du PDQ13 ont réussi à maîtriser l'homme. Ce dernier a été conduit à l'hôpital Douglas,

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement félicite M. Kanevsky et les agents Sicotte, Éthier, Jean, Bertrand et La Salle pour leur sens exceptionnel du devoir. Leur intervention rapide a permis de sauver la vie de l'homme en détresse psychologique.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

**CA19 20 0363****Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

M. Louis Tremblay	Problème sur la rue Cordner où les employés de Postes-Canada stationnent Propreté	Comité de circulation
M. Christian Maillé	Problème de stationnement depuis l'accès au Studio LaSalle Vitesse sur la rue Cordner et présence de nombreux camions Dépôt d'une pétition (vignettes)	Comité de circulation
Mme Josée Gauvin	BBQ fumoirs – voir règlement Bécancour	Aménagement urbain
Mme Marie-Hélène Mercier M. Benoît Mercier	Patinoire au parc Mohawk	
M. Ricardo Troini	Dos d'âne sur la rue Hardy Diminution des collectes des ordures, recyclage et compost	Comité de circulation

M. Osvaldo Agostini	Stationnement et vitesse sur la rue Cordner	Comité de circulation
M. Jean-Yves Bilodeau	Détour pour les vélos en raison des travaux le long du canal Lachine	
M. Sabin Doucet	Travaux de marquage sur la chaussée	

10.03

---

**CA19 20 0364**  
**Félicitations - 100e anniversaire**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Yvette Poulin Picard, qui célébrera son centième anniversaire de naissance le 6 septembre 2019.

Avoir cent ans est un événement très spécial, une date historique qui mérite d'être soulignée, bien peu de gens peuvent se vanter d'avoir vécu un siècle, d'avoir pu assister à tant de changements et, dans sa vie, d'avoir accompli autant.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

---

**CA19 20 0365**  
**Félicitations - 55e anniversaire de mariage**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Maria Spoltore et monsieur Angelo Pietrodarchi qui célébreront leur cinquante-cinquième anniversaire de mariage le 26 septembre 2019.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après cinquante-cinq ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

**CA19 20 0366****Félicitations à l'Église anglicane St-Lawrence - 50e anniversaire**

Attendu que l'Église anglicane St-Lawrence a célébré le 11 août dernier, un anniversaire important;

Attendu que son apport est inestimable pour la vitalité de notre communauté;

Attendu que l'Église anglicane St-Lawrence contribue à construire un monde meilleur, un monde de solidarité et de paix qui nous ressemble,

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement félicite l'Église anglicane St-Lawrence pour son 50<sup>e</sup> anniversaire.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

---

**CA19 20 0367****Condoléances - décès de M. Chrysostôme Plante**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Chrysostôme Plante, survenu le 7 juillet 2019.

Monsieur Chrysostôme Plante était le père de madame Francine Plante, jardinière à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

---

**CA19 20 0368****Condoléances - décès de M. André Langelier**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur André Langelier, survenu le 24 juillet 2019.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

---

**CA19 20 0369**

**Condoléances - décès Mme Thérèse Bérubé (Poitras)**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Thérèse Bérubé (Poitras), survenu le 31 juillet 2019.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

---

**CA19 20 0370**

**Condoléances - décès de Mme Argilla Bellini (Di Sante)**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Argilla Bellini (Di Sante), survenu le 13 juillet 2019.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.11

---

**CA19 20 0371****Condoléances - décès de Mme Henriette Amougou Ndi**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Henriette Amougou Ndi, survenu le 3 août 2019.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues

Adoptée à l'unanimité.

10.12

---

**CA19 20 0372****Condoléances - décès de M. Roger Hébert**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Roger Hébert, survenu le 25 août 2019.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.13

---

**CA19 20 0373****Condoléances - décès de Mme Giovanna Nicolazzo Caruso**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Giovanna Nicolazzo Caruso, survenu le 17 août 2019.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.14

**CA19 20 0374**

**Condoléances - décès de Mme Georgette Mallette-Lemieux**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Georgette Mallette-Lemieux survenu le 22 juillet 2019.

Mme Mallette-Lemieux était l'épouse de M. Gilles Lemieux, vice-président aux communications de l'Harmonie de l'association musicale de LaSalle.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.17

---

**CA19 20 0375**

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 8 juillet 2019**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.15

---

**CA19 20 0376**

**Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2019**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.16 1192363065

---

**CA19 20 0377****Contrat à Motexa - aires d'exercices pour chiens**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 169 441,58 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, pour des travaux de construction d'une aire d'exercices pour chiens à l'intérieur du parc Mohawk et le remplacement de la pierre existante par de la poussière de pierre compactée dans l'aire d'exercices pour chiens au parc Leroux dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 441,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 599573.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1197151034

---

**CA19 20 0378****Contrat à Élagage Prestige - abattage d'arbres**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accorder un contrat à Élagage Prestige inc. pour des travaux d'abattage d'arbres pour la période du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2019 pour un montant total de 78 384,21 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 19-17777 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1196152008

---

**CA19 20 0379****Contrat à Motexa - réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 130 221,22 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 655,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 606499.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1197151041

---

**CA19 20 0380**

**Contrat à Entretien Mana - service d'entretien ménager à L'Octogone**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accorder un contrat de gré à gré à Entretien Mana Inc. au montant approximatif de 88 318,05 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone conformément à la demande de prix no 609664 pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 décembre 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1198262002

---

**CA19 20 0381**

**Dépense additionnelle - contrat à Navada d'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 109 513,04 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Navada Ltée pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 783 479,89 \$, taxes incluses, à 892 992,93 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1190269010

**CA19 20 0382****Transfert du contrat d'impression d'Accent le Journal à Imprimerie Solisco**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser le transfert de la balance du contrat d'impression d'Accent le Journal pour l'année 2019, suite à la reprise des activités et des équipements d'Imprimerie Norecob inc. par Imprimerie Solisco.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1190577004

---

**CA19 20 0383****Bail de location du stade Éloi-Viau avec le Cégep André-Laurendeau - ligue de baseball**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'approuver le bail à intervenir entre l'Arrondissement de LaSalle et le Cégep André-Laurendeau pour la location du Stade Éloi-Viau pour la tenue des entraînements et matchs de baseball de son équipe évoluant dans la ligue collégiale pour la saison automne 2019.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1197551026

---

**CA19 20 0384****Soutien financier à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal - fête des citoyens**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal, fiduciaire du Comité catalyseur du Bronx, pour l'organisation de la Fête des citoyens sur la rue Centrale le 5 octobre 2019 afin de soutenir le dynamisme et l'attractivité de cette artère marchande.

La rue Centrale, entre la 4<sup>e</sup> Avenue et la 6<sup>e</sup> Avenue sera fermée pour la tenue de l'événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1192365023

---

**CA19 20 0385**

**Contribution financière au Club Richelieu LaSalle - bottin annuel**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 250 \$ à Le Club Richelieu LaSalle pour la réalisation du bottin annuel des membres 2019-2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1197551031

---

**CA19 20 0386**

**Aide financière à la paroisse Saint-Nazaire - projet de Sanctuaire**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ à la paroisse Saint-Nazaire, à titre de contribution exceptionnelle, pour la concrétisation de son projet de Sanctuaire.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1192365024

---

**CA19 20 0387**

**Contribution financière à l'Association Cornucopia du Canada - programme souvenir**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 24 août 2019.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1197551024

---

**CA19 20 0388****Félicitations à la Ligue des Noirs du Québec et contribution financière - 50e anniversaire**

Attendu que depuis 50 ans la Ligue des Noirs du Québec est un des grands piliers de la société québécoise et canadienne;

Attendu que cet organisme inspire et appuie la cause des droits civils au Québec, dénonce la discrimination et milite pour l'adoption des lois reconnaissant que tous les citoyens ont les mêmes droits afin de bâtir une société tolérante et basée sur l'égalité;

Attendu que les célébrations entourant le 50e anniversaire de la Ligue des Noirs du Québec permettent de reconnaître à sa juste valeur le rôle que les communautés noires ont joué, et continuent de jouer, pour faire de notre métropole la ville qu'elle est aujourd'hui;

Attendu que la mission de la Ligue de Noirs du Québec s'inscrit aussi dans la volonté de l'arrondissement de LaSalle de construire une ville véritablement inclusive;

Attendu que l'apport des communautés noires à la vie laSalloise est très important, tant sur les plans politique, économique, que social ou culturel;

Attendu que la communauté noire de LaSalle est une part importante de notre arrondissement et qu'elle suscite une grande fierté de voir évoluer une dizaine d'associations dynamiques représentant la communauté noire sur le territoire laSallois,

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement félicite la Ligue des Noirs du Québec pour son 50<sup>e</sup> anniversaire et considère que son travail est significatif pour promouvoir l'égalité raciale et la justice sociale au sein de notre métropole.

D'accorder une contribution de 350 \$ à la Ligue des Noirs du Québec pour la réalisation de son bottin commémoratif à l'occasion de son 50e anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1192365021

---

**CA19 20 0389**

**Soutien financier à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal - Gala UNIO**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 1 000 \$, plus les taxes, à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM), pour l'organisation de la 7<sup>e</sup> édition du Gala UNIO le 20 novembre 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1190577003

---

**CA19 20 0390**

**Réduction du tarif de location à l'aréna Jacques-Lemaire - regroupement d'employés**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à l'aréna Jacques-Lemaire pour l'année 2019-2020 à un regroupement de policiers du SPVM et à un regroupement de pompiers du SIM. Le tarif de location équivaut à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1197551027

---

**CA19 20 0391**

**Contribution financière à l'Association musicale de LaSalle - achat d'un marimba**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association musicale de LaSalle Inc. pour l'achat d'un marimba dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1195986011

---

**CA19 20 0392****Contribution financière à la Table de développement social - revitalisation du secteur Airlie/Bayne**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 40 000 \$, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année de référence 2018-2019 et 40 000 \$ pour l'année 2019-2020 et approuver le projet de convention.

Cette somme doit être utilisée exclusivement dans le quartier visé par la démarche de revitalisation, soit le secteur Airlie/Bayne. Pour l'année de référence 2018-2019 l'enveloppe de 40 000 \$ vise à soutenir le projet « Parlons conditions de logement » qui s'inscrit dans l'axe 1 du plan d'intervention 2010-2020.

Pour l'année de référence 2019-2020, l'enveloppe de 40 000 \$ vise à soutenir la dernière phase du projet « Parlons conditions de logement » ainsi que d'autres actions ciblées au plan d'intervention 2010-2020.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1194629027

---

**CA19 20 0393****Aide financière au CCCHL - programme Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'accorder une aide financière de 40 000 \$ non récurrente en deux versements égaux au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux (CCCHL) pour la reconduction de son programme « Favorisons nos échanges avec les communautés ethnoculturelles laSalloises » destiné aux communautés ethnoculturelles de LaSalle.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1195986009

---

**CA19 20 0394**  
**Politique d'affichage des panneaux numériques**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver la Politique d'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1192365022

---

**CA19 20 0395**  
**Prise en charge de la rédaction d'un plan d'aménagement du parc des Rapides**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'Arrondissement prenne en charge la rédaction d'un plan général d'aménagement du parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1196152012

---

**CA19 20 0396**  
**Participation au programme des installations sportives extérieures**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021.

De confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et

D'autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1196152011

---

### **CA19 20 0397**

#### **Résolution CA19 20 0340 non approuvée - gratuité de la roulotte aux Aînés de LaSalle**

La mairesse d'arrondissement indique qu'en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, elle a exercé son droit de reconsidération relativement à la résolution CA19 20 0340 qui offrait la gratuité pour l'utilisation de la roulotte aux Aînés de LaSalle à l'occasion de leur pique-nique annuel.

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De refuser d'approuver la résolution CA19 20 0340 qui amendait la résolution CA19 20 0281 afin d'offrir la gratuité pour l'utilisation de la roulotte aux Aînés de LaSalle à l'occasion de leur pique-nique annuel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1194629026

---

### **CA19 20 0398**

#### **Fête des bénévoles - permis de boissons**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 19 octobre 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1197551022

---

**CA19 20 0399**

**Feu d'artifice au parc Leroux - Halloween**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1197551021

---

**CA19 20 0400**

**Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis - activité de financement**

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, madame la mairesse d'arrondissement Manon Barbe s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis au restaurant LaSalle Drive-In de 11 h à 23 h le 15 septembre 2019.

D'autoriser le prêt d'équipement, d'une valeur de 169 \$, taxes incluses.

Adoptée

30.07 1197551029

---

**CA19 20 0401**

**Festival de la soupe de LaSalle - fermeture du boulevard LaSalle/camions de bouffe/permis d'alcool**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'autoriser la fermeture du boulevard LaSalle, entre les rues Raymond et Gagné.

De permettre la présence de camions de bouffes de rue sur le domaine public le 21 septembre 2019 dans le cadre du Festival de la S.O.U.P.E. de LaSalle.

D'autoriser Nathalie Nicole Boutin à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1197551030

---

**CA19 20 0402****Association Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero - procession**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De permettre à l'Association Marie-Très-Sainte-de-Grâces Torre de Ruggiero de tenir une procession de 11 h à 13 h, le 8 septembre 2019.

La procession empruntera le trajet suivant : Thierry, Verdi, Proulx, Robert, Serre, jusqu'à l'Église Mère des Chrétiens. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.

Cette procession doit être sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1197551033

---

**CA19 20 0403****Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle - Course Terry Fox**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 à tenir la Course Terry Fox le dimanche 15 septembre 2019 sur le sentier piétonnier du boulevard LaSalle, entre la 7<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Champlain.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1197551032

---

**CA19 20 0404****Modification du financement du contrat à Aménagement Sud-Ouest - réfection du parc Melatti**

Attendu que la Ville de Montréal a créé un nouveau Programme de réfection et de verdissage des parcs locaux qui sera coordonné par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS);

Attendu que ce Programme est destiné aux 19 arrondissements et qu'il prévoit des investissements de 57 000 000 \$ sur 3 ans afin de rénover, mettre aux normes et remplacer les différents équipements des parcs locaux;

Attendu que l'arrondissement de LaSalle priorise depuis de nombreuses années la réfection de ses parcs et a déjà octroyé en 2018 un contrat permettant la réfection complète du parc Melatti, situé dans un quartier résidentiel;

Attendu que certains travaux ont été réalisés en 2019 dans le cadre de ce contrat;

Attendu qu'à la suite de l'entrée en vigueur du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, l'arrondissement de LaSalle dispose d'une enveloppe de 247 100,13 \$ net de ristourne en 2019 pour la réalisation des projets suivants qui sont éligibles au financement : parc Melatti, parc Dalmany et Belvédère / station de pompage;

Attendu qu'afin d'imputer 133 325,08 \$ taxes nettes au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle, il est nécessaire

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'amender la résolution CA18 200547 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux de réfection au parc Melatti dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1196152009

---

#### **CA19 20 0405**

#### **Modification du financement du contrat aux Entreprises J. Piccioni - transformation d'une station de pompage en belvédère**

Attendu que la Ville de Montréal a créé un nouveau Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux qui sera coordonné par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS);

Attendu que ce Programme est destiné aux 19 arrondissements et qu'il prévoit des investissements de 57 000 000 \$ sur 3 ans afin de rénover, mettre aux normes et remplacer les différents équipements des parcs locaux;

Attendu que l'arrondissement de LaSalle priorise depuis de nombreuses années la réfection de ses parcs et a déjà octroyé en 2018 un contrat pour la réalisation des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle;

Attendu que certains travaux ont été réalisés en 2019 dans le cadre de ce contrat;

Attendu qu'à la suite de l'entrée en vigueur du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, l'arrondissement de LaSalle dispose d'une enveloppe de 247 100,13 \$ net de ristourne en

2019 pour la réalisation des projets suivants qui sont éligibles au financement : parc Melatti, parc Dalmany et Belvédère / station de pompage;

Attendu qu'afin d'imputer 113 775,06 \$ taxes nettes au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux pour le projet de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive du parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle,

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'amender la résolution CA18 20 0217 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Les Entreprises J. Piccioni pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser une dépense additionnelle de 80 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi le déboursé total de 517 057,75 \$ taxes incluses à 597 057,75 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

30.12 1196152010

---

**CA19 20 0406**  
**Reddition de comptes**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 juin au 19 août 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.13 1193035010

---

**CA19 20 0407**  
**Avis de motion - règlement modifiant le règlement LAS-0016 - traitement des conseillers**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lise Zarac de l'adoption à une séance subséquente du conseil du règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseillers d'arrondissement de LaSalle" lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

Ce projet de règlement introduit une rémunération supplémentaire payable aux conseillers d'arrondissement afin de les compenser pour la diminution de leurs revenus depuis que les allocations de dépenses sont devenues imposables au niveau fédéral. Pour 2019, le montant de

cette rémunération supplémentaire variera entre 5 777 \$ et 10 745 \$ selon la rémunération totale du conseiller d'arrondissement et le taux d'imposition applicable.

40.01 1192365020

---

**CA19 20 0408****PPCMOI - habitation multifamiliale/habitation mixte et commerce - angle Gagné et George**

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, madame la mairesse d'arrondissement Manon Barbe s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c A-19.1;

Considérant le règlement no LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-16) visant à autoriser, sur les lots n<sup>os</sup> 6 231 047 et 6 278 915 (rue Gagné), malgré le règlement n° LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré la grille des usages et normes de la zone C03-11 et des articles 5.3.5, 5.5.7.3, 6.1.1, 6.1.5.1, 6.1.7.1, 6.2.7.3 du règlement de zonage n° 2098:

1. La démolition d'un bâtiment commercial situé sur le lot numéro 6 278 915 (anciennement le lot numéro 5 429 021);
2. la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) :
  - a. Dont l'usage serait une habitation multifamiliale, alors que seuls certains usages commerciaux sont autorisés dans la zone;
  - b. dont la hauteur serait d'un maximum de 5 étages, alors que le maximum autorisé est de 2 étages;
  - c. dont la hauteur serait d'un maximum de 17,25 mètres, alors que le maximum autorisé est de 10 mètres;
  - d. dont le coefficient d'occupation du sol maximum serait de 1,75, alors que le maximum autorisé est de 1,00;
  - e. qui ne comporterait pas le nombre minimal de cases de stationnement requis sur son propre terrain, puisque celles manquantes, afin de respecter le minimum requis, seraient aménagées en commun sur le lot numéro 6 278 915, alors qu'elles devraient être situées sur le même terrain que l'usage desservi;
  - f. dont l'espace de chargement serait situé en cour latérale, alors qu'il devrait être situé en cour arrière;
  - g. dont l'aménagement du terrain, le long des lignes arrière de terrain serait constitué d'une zone tampon gazonnée d'une largeur minimale de 10 mètres, d'une clôture acoustique et de plantations de feuillus et de conifères variant en densité et en diversité, alors qu'un

- écran végétal d'une hauteur minimale 1,20 mètre, d'une densité supérieure à 85 % et composé d'au moins 50 % de conifères devrait être aménagé;
- h. dont l'aménagement du terrain présenterait une clôture acoustique d'une hauteur de 2 mètres, alors que la hauteur maximale autorisée en cour arrière est de 1,83 mètre;
  - i. dont les plans de constructions et le plan d'aménagement paysager seraient approuvés à travers la résolution de PPCMOI et non pas par le règlement relatif aux PIIA;
3. la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 6 278 915 (bâtiment B) :
- a. Dont l'usage serait une habitation multifamiliale mixte, soit présentant un commerce au rez-de-chaussée et des logements au rez-de-chaussée et aux étages, alors que seuls certains usages commerciaux sont autorisés;
  - b. dont la hauteur serait d'un maximum de 5 étages, alors que le maximum autorisé est de 2 étages;
  - c. dont la hauteur serait d'un maximum de 17,25 mètres, alors que le maximum autorisé est de 10 mètres;
  - d. dont le coefficient d'occupation du sol maximum serait de 1,14, alors que le maximum autorisé est de 1,00;
  - e. dont la marge avant, à l'angle des rues Gagné et George, serait d'un minimum de 8,50 mètres, alors que le minimum requis est de 10 mètres;
  - f. dont l'espace de chargement, pour l'usage résidentiel, serait situé en cour latérale, alors qu'il devrait être situé en cour arrière;
  - g. dont l'aménagement du terrain, le long des lignes arrière de terrain serait constitué d'une zone tampon gazonnée d'une largeur minimale de 10 mètres par endroit et de 3 mètres à un autre endroit, d'une clôture acoustique et de plantations de feuillus et de conifères variant en densité et en diversité, alors qu'un écran végétal d'une hauteur minimale 1,20 mètre, d'une densité supérieure à 80 % ou à 85 % selon les endroits et composé d'au moins 50 % de conifères devrait être aménagé;
  - h. dont l'aménagement du terrain présenterait une clôture acoustique d'une hauteur de 2 mètres, alors que la hauteur maximale autorisée en cour arrière est de 1,83 mètre ;
  - i. dont les plans de constructions et le plan d'aménagement paysager seraient approuvés à travers la résolution de PPCMOI et non pas par le règlement relatif aux PIIA.

le tout conformément aux plans et documents joints en annexe, et ce, aux conditions suivantes :

1. Le bâtiment situé sur lot n° 6 231 047 (bâtiment A) doit présenter un maximum de 120 logements;
2. le bâtiment situé sur le lot n° 6 278 915 (bâtiment B), doit présenter un maximum de 115 logements et un seul usage commercial de la classe « c1 », soit un dépanneur sans débit d'essence, d'une superficie maximale de plancher de 420 mètres carrés. Cet espace commercial doit être situé au rez-de-chaussée, dans la partie arrière de l'aile latérale droite du bâtiment, donnant sur la rue George;
3. le nombre total de cases de stationnement pour les deux bâtiments doit être conforme au minimum requis en vertu du règlement de zonage n° 2098;
4. les bâtiments doivent être construits de manière à pouvoir supporter un toit végétalisé, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B);
5. un toit végétalisé doit être aménagé sur au moins 60 % de la surface des toits des bâtiments, sauf concernant le toit de l'atrium situé dans la cour intérieure du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B);
6. la partie résiduelle de la surface desdits toits, sauf une partie de toit occupée par un équipement ou une construction accessoire, doit être revêtue d'un matériau de couleur blanche, d'un matériau peint de couleur blanche ou recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un

- ballast de couleur blanche, d'un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 ou d'une combinaison de ces revêtements;
7. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau de vibration à l'intérieur des bâtiments ne sera pas supérieur à 0,14 mm/s;
  8. les plans de construction doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore à l'intérieur des logements ne sera pas supérieur à 40 dBA Leq (24 h);
  9. la clôture acoustique prévue le long des lignes arrière du terrain doit être constituée de planches de bois;
  10. les plans de construction de la clôture acoustique et le plan d'aménagement paysager doivent être accompagnés de documents démontrant, par un ingénieur spécialisé dans le domaine, que le niveau sonore au sol, dans les cours arrière, à l'extérieur des bâtiments, ne sera pas supérieur à 55 dBA Leq (24 h);
  11. les aménagements paysagers prévus doivent l'être conformément au plan d'aménagement paysager joint à la présente résolution. Si toutefois, un monticule doit être aménagé en plus de la clôture acoustique, afin de respecter la condition précédente, celui-ci ne doit pas présenter une pente supérieure à 30 %;
  12. pour l'ensemble des plantations prévues sur la dalle en tréfonds, un plan et des coupes détaillés des plantations, réalisés par un architecte du paysage, doivent être déposés;
  13. à la plantation, le tronc des arbres feuillus doit être d'un minimum de 45 mm de diamètre, mesuré à 30 cm du sol. À la plantation, les arbres conifères doivent être d'une hauteur minimale de 1,5 mètre;
  14. les constructions accessoires ou équipements accessoires sur le toit doivent présenter une hauteur maximale de 2,75 mètres;
  15. des compacteurs à déchets et de matières recyclables intérieurs, pour chacun des bâtiments, doivent être prévus;
  16. des silencieux et des écrans antibruit doivent être installés sur et autour des équipements accessoires situés sur le toit de l'aile latérale droite du centre commercial Place LaSalle (toit adjacent aux terrains visés par la présente demande) et ce, avant que puissent être émis les permis de construction. Les plans de construction des silencieux et écrans antibruit des équipements accessoires sur le toit doivent être accompagnés de documents, réalisés par un ingénieur spécialisé dans le domaine, démontrant que le niveau sonore, aux limites de propriété du centre commercial Place LaSalle, sera conforme au règlement concernant les nuisances n° 2192 de l'arrondissement de LaSalle;
  17. un corridor intérieur piétonnier doit relier le stationnement souterrain du lot numéro 6 231 047 (bâtiment A) au stationnement souterrain du lot numéro 6 278 915 (bâtiment B) et une servitude réelle publiée doit garantir l'usage en commun des espaces de stationnement;
  18. l'ensemble des deux projets doivent être réalisés à l'intérieur d'un maximum de 120 mois de l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI approuvant le projet;
  19. le tout, substantiellement conforme aux plans, élévations et descriptifs des matériaux de revêtements extérieurs joints à la présente résolution;

20. le tout, conformément à la lettre d'engagement de Propriétés Place LaSalle concernant les mesures qui seront mises de l'avant afin de minimiser les effets négatifs du camionnage, de la présence du restaurant-bar Brasserie des Rapides et de la présence d'équipements accessoires sur le toit du centre commercial, jointe à la présente résolution.

le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

### **SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique aux lots numéros 6 231 047 et 6 278 915, situés sur la rue Gagné, à l'angle de la rue George.

### **SECTION II – AUTORISATION**

2. Malgré les dispositions applicables aux lots numéros 6 231 047 et 6 278 915, la construction de deux (2) bâtiments selon l'implantation, les usages et les aménagements décrits dans le préambule de la présente résolution sont autorisés et ce, aux conditions qui y sont aussi spécifiées.

À ces fins, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C03-11 et aux articles 5.3.5, 5.5.7.3, 6.1.1, 6.1.5.1, 6.1.7.1, 6.2.7.3 du règlement de zonage numéro 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

À ces fins, les plans en annexe à la présente résolution sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, sont approuvés par le conseil et n'ont pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

### **SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS**

3. Les lots numéros 6 231 047 et 6 278 915 peuvent être occupés, construits et aménagés selon les descriptions et conditions énumérés au préambule de la présente résolution.

### **SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION**

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les soixante (60) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

### **SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES**

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 7.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

- a) S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$  
Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$  
Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

- b) S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$  
 Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

## SECTION VI – ANNEXES

Annexe	Titre
A	Projet d'implantation général et contexte environnant - bâtiments A et B (lots numéros 6 231 047 et 6 278 915)
B	Projet d'implantation - bâtiment A (lot 6 231 047)
C	Élévations des façades principale et arrière - bâtiment A (lot 6 231 047)
D	Élévations des façades latérales gauche et droite - bâtiment A (lot 6 231 047)
E	Élévation de la façade latérale de la cour intérieure et coupe - bâtiment A (lot 6 231 047)
F	Projet d'implantation - bâtiment B (lot 6 278 915)
G	Élévations des façades principale et arrière - bâtiment B (lot 6 278 915)
H	Élévations des façades latérales gauche et droite - bâtiment B (lot 6 278 915)
I	Élévation de la façade latérale de la cour intérieure et coupe - bâtiment B (lot 6 278 915)
J	Plan d'aménagement paysager - bâtiments A et B (lots numéros 6 231 047 et 6 278 915)
K	Échantillons des revêtements extérieurs - bâtiments A et B (lots numéros 6 231 047 et 6 278 915)
L	Lettre d'engagement de Propriétés Place LaSalle
M	Perspective 1
N	Perspective 2
O	Perspective 3

## SECTION VII – ENTRÉE EN VIGUEUR

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

40.02 1192363078

### CA19 20 0409

#### Appui - règlement de Montréal-Ouest - circulation des camions et des véhicules-outils

Attendu que la Ville de Montréal-Ouest a adopté un règlement concernant la circulation des camions et véhicules-outils sur son territoire;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par le ministère des Transports du Québec;

Attendu que la Ville, en vue d'obtenir cette approbation, a avisé les municipalités et arrondissements voisins du contenu de ce règlement;

Attendu que les services administratifs sont d'avis que ledit règlement ne porte pas préjudice aux intérêts de la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle;

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarc

et résolu :

Que l'arrondissement de LaSalle informe la Ville de Montréal-Ouest qu'il n'a pas d'objection à formuler au sujet du règlement n° 2018-008 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

de la Ville de Montréal-Ouest conformément à la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1197151039

---

#### **CA19 20 0410**

##### **Dérogation mineure - installation d'antennes au 8585 Terrasse Champlain**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure (DM3001621931), en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3001609942) visant l'installation sur le toit du bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain, d'un maximum de six (6) antennes commerciales de plus de deux (2) mètres de hauteur ainsi que l'installation d'antennes sur la partie avant d'un toit, sans un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique, alors que le règlement de zonage n° 2098, aux articles 5.5.9.2.5.e) et g), prévoit l'installation maximale d'une seule antenne de plus de deux (2) mètres sur un toit et précise que les antennes doivent être installées sur la partie ou la moitié arrière d'un toit plat et respecter un recul minimum d'une fois la hauteur de l'antenne par rapport à toutes les façades donnant sur une voie publique.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1192363077

---

#### **CA19 20 0411**

##### **Dérogation mineure - affichage au 7576 rue Centrale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure (DM3001617114), en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation d'affichage (EP3001566304) pour le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale, afin de permettre une enseigne qui présente une identification commerciale qui n'est pas enregistrée, alors que selon le règlement de zonage n° 2098, article 10.1.5.2.b), le message de l'affichage peut comporter uniquement un sigle ou une identification commerciale enregistré d'entreprise.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1192363076

---

**CA19 20 0412**

**Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.06 à 40.15.

D'adopter les points 40.06 à 40.15.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

---

**CA19 20 0413**

**P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 1073 - 36e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001613715), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement de l'habitation unifamiliale située au 1073, 36<sup>e</sup> Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1192363070

---

**CA19 20 0414**

**P.I.I.A. - modification des façades au 530 avenue Lafleur**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001576538), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades d'un bâtiment commercial situé au 530, avenue Lafleur.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1192363072

---

**CA19 20 0415****P.I.I.A. - modification des ouvertures de l'habitation au 7726 rue Centrale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001592234), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures de l'habitation unifamiliale située au 7726, rue Centrale.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1192363071

---

**CA19 20 0416****P.I.I.A. - modification des façades au 123 avenue Gérald**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001622528), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades de l'habitation unifamiliale située au 123, avenue Gérald.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1192363069

---

**CA19 20 0417****P.I.I.A. - modification des ouvertures du bâtiment industriel au 2400 rue Senkus**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001604368), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures du bâtiment industriel situé au 2400, rue Senkus.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1192363068

---

**CA19 20 0418**

**P.I.I.A. - remplacement partiel des revêtements au 778 terrasse Vachon**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001501416), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement partiel des revêtements de l'habitation unifamiliale située au 778, terrasse Vachon.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1192363067

---

**CA19 20 0419**

**P.I.I.A. - modification partielle de la façade commerciale au 9551 rue Jean-Milot**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001604615), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade commerciale du bâtiment situé au 9551, rue Jean-Milot.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1192363066

---

**CA19 20 0420**

**P.I.I.A. - installation d'une enseigne au 7576 rue Centrale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EP3001566304), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 7576, rue Centrale.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1192363074

---

**CA19 20 0421****P.I.I.A. - installation d'antennes au 8585 Terrasse Champlain**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (CA3001609942), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation de six (6) antennes commerciales sur le bâtiment communautaire situé au 8585, Terrasse Champlain.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1192363075

---

**CA19 20 0422****P.I.I.A. - modifications du revêtement-perron-avant-toit au 320 - 1ère Avenue**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001613794), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement, du perron et de l'avant-toit de l'habitation unifamiliale située au 320, 1<sup>ère</sup> Avenue.

Toutefois, l'approbation est conditionnelle au retrait des éléments en bois de l'avant-toit proposés. Seules les colonnes doivent être conservées.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1192363073

---

**CA19 20 0423****Certificats d'occupation du domaine public - juin et juillet 2019**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de juin et juillet 2019 (selon la liste jointe en annexe).

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1192363063

---

**CA19 20 0424**

**Compensation monétaire pour fins de parcs - permis de lotissement - rue Jean-Brillon**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 199 111,83 \$ pour la demande de permis de lotissement (3001519956) visant le remplacement des lots numéros 1 234 145 et 1 501 025 par les lots numéros 6 306 266, 6 306 267, 6 306 268 et 6 308 003

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1192363064

---

**CA19 20 0425**

**Retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées - rue Bourbonnais**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 434, rue Bourbonnais dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis.

D'annuler la résolution CA16 200451.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1197151038

---

**CA19 20 0426**

**Espace de stationnement réservé pour personnes handicapées - rue Thierry**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1496, rue Thierry dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1197151040

---

**CA19 20 0427****Décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1196456008

---

**Dépôt de documents - rapports Aménagement urbain**

---

**CA19 20 0428****Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De lever la séance à 20h14.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

---

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2019.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement